

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS NO. 2017-011 / CAMPS DE CHASSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un règlement sur les permis et certificats (no. 2017-011) en vigueur le 29 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut procéder à la modification du règlement sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir le terme « camps de chasse » au chapitre III intitulé « Dispositions interprétatives », du règlement no. 2017-011.

Il est

Proposé par Charles Meunier

Appuyé par Roland Barnabé;

QU'un projet de règlement portant le numéro 2021-01 et intitulé : **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2017-011**, soit adopté et qu'il soit statué et décreté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 12 « Terminologies » du règlement no. 2017-011 est modifié de telle sorte qu'entre les termes « Cabanon (ou remise) » et « Carrière », les termes « Camps de chasse » soit ajoutés et se définissent comme suit :

Camps de chasse

Bâtiment ou ouvrage servant de gîte, sans dépendance autre qu'un cabinet à fosse sèche, dépourvu de toute installation électrique et de toute alimentation en eau, sans fondation permanente, d'un seul niveau de plancher dont la superficie n'excède pas 20,0 m². Les camps de chasse peuvent être utilisés uniquement pendant les périodes de chasse autorisées par les autorités gouvernementales.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion : 18 novembre, 2021

Adoption du projet de règlement : 18 novembre, 2021

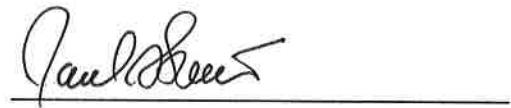
Assemblée de consultation publique (virtuelle) : 25 novembre 2021 au 12 janvier 2022

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim